

# AFGSU de niveau 1

## CONTEXTE

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 a pour objet l'acquisition des connaissances permettant l'identification d'une situation d'urgence vitale ou potentielle et la réalisation des gestes d'urgence adaptés à cette situation

## OBJECTIFS ET PRE REQUIS

Etre capable d'identifier et prendre en charge une urgence à caractère médical, seul ou en équipe, en pratiquant des gestes simples non invasifs jusqu'à l'arrivée des secours médicaux.

Etre capable d'identifier, d'alerter et d'aider à la mise en place des mesures de protection face aux risques collectifs.

Pré requis : aucun

## CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

Catégories professionnelles concernées : l'ensemble des personnels, non professionnels de santé, exerçant au sein d'un établissement de santé, d'une structure médico-sociale ou dans un cabinet libéral auprès d'un professionnel de santé libéral

## CONCEPTEUR – FORMATEUR

Ministère de la santé et des solidarités

Infirmiers expérimentés travaillant dans les services d'urgence de soins intensifs ou de réanimation – Anesthésistes Diplômés d'Etat – Formateurs AFGSU habilités CESU 59

## MÉTHODE – MOYENS PEDAGOGIQUES

Méthode démonstrative et interactive.

Mode d'Exercice du Participant : Formation présentielle

## CONTENU

Le contenu de la formation répond aux exigences de l'Arrêté du 30 décembre 2014, ainsi qu'au contenu du CESU 59 et de l'ANCESU :

Module relatif à la prise en charge des urgences potentielles permettant de:

- Identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané, et



# AFGSU de niveau 1

effectuer les gestes adéquats.

- Travailler en équipe à la mise en place d'une victime en matelas coquille et effectuer le relevage et le brancardage
- Identifier les risques de gravité d'une brûlure et agir en conséquence
- Appliquer les règles élémentaires d'hygiène
- En l'absence d'un médecin proche, être capable de transmettre les informations auprès du SAMU en respectant les règles déontologiques et professionnelles et de suivre les conseils donnés

## Module relatif à la prise en charge des urgences vitales permettant de:

- Identifier un danger immédiat dans l'environnement et mettre en œuvre une protection adaptée,
- Alerter le SAMU ou numéro dédié, transmettre les informations et suivre les conseils donnés
- Savoir identifier une obstruction totale des voies aériennes et pratiquer les gestes adéquats
- Identifier l'inconscience, assurer la LVAS<sup>[1]</sup> et vérifier la présence de la ventilation spontanée. Etre capable d'installer en PLS<sup>[2]</sup>.
- Identifier un arrêt cardiaque et réaliser une réanimation cardio pulmonaire de base, avec et sans DA<sup>[3]</sup>, avec et sans DSA<sup>[4]</sup>

## Module relatif aux risques collectifs permettant de:

- Identifier un danger dans l'environnement et appliquer les consignes de protection adaptée (y compris en cas d'alerte des populations ou de situations d'exception au sein de l'établissement)
- Identifier son rôle en cas de déclenchement de plan blanc
- Etre sensibilisé aux risques NRBC<sup>[5]</sup>

[1] LVAS : Liberté des Voies Aériennes Supérieures

[2] PLS : Position Latérale de Sécurité

[3] DA : Défibrillateur Automatique

[4] DSA : Défibrillateur Semi-Automatique

[5] NRBC : Nucléaire, Radiologique, Bactériologique, Chimique

## MODALITES D'EVALUATION



**PRENDRE SOIN  
DE VOTRE  
AVENIR**

Parc de l'innovation, 183 rue de Menin  
59520 Marquette-lez-Lille  
Tél.: 03.20.91.79.79

# AFGSU de niveau 1

Un recueil des attentes des participants sera réalisé ainsi qu'une évaluation des acquis en début de formation.

Evaluations et mises en situation : individuelle et collective

Le formateur remplira les fiches d'évaluation individuelles qui seront transmises au CESU 59 qui délivrera une Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence datée et signée.

A l'issue de la formation, une évaluation des acquis de la formation (Article L.6353-1 du Code Du Travail) et de la satisfaction seront réalisées par le formateur. Le prestataire délivrera au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 30 décembre 2014, « la validité de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 et 2 est de quatre ans. Le renouvellement de l'attestation est effectué après des séances de réactualisation des connaissances organisées par une des structures de formation autorisées des professionnels de santé ».

